HAL
open science

Sur quelques évolutions des commentaires aux Annales de Tacite dans les années 1580 : Lipse, Muret, Pasquali, Scotti

Lucie Claire

To cite this version:

Lucie Claire. Sur quelques évolutions des commentaires aux Annales de Tacite dans les années 1580 : Lipse, Muret, Pasquali, Scotti. Attualizzare il passato. Percorsi della cultura europea moderna fra storiografia e saperi degli antichi, 2020. hal-03349151

HAL Id: hal-03349151

https://u-picardie.hal.science/hal-03349151v1

Submitted on 20 Sep 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Sur quelques évolutions des commentaires aux *Annales* de Tacite dans les années 1580 : Lipse, Muret, Pasquali, Scotti

Avant-propos

Les *Annales* de Tacite font une entrée tardive sur la scène de l'exégèse humaniste[1]. André Alciat est le premier à se confronter à l'œuvre de l'historien latin en 1517[2], suivi de Beatus Rhenanus en 1533[3], d'Emilio Ferretti en 1541[4], de Vincent de La Loupe en 1556[5], de Marcus Vertranius Maurus en 1559[6] et de Juste Lipse en 1574[7]. À compter des années 1580, le

---

[1] Ne sont pas examinés dans cette contribution les *opera minora* de l'historien, qui soulèvent des problèmes de réception particuliers liés à la naissance de certains mythes nationaux, au premier chef pour la *Germanie* (*cf.* Jacques Ridé, *L'image du Germain dans la pensée et la littérature allemandes de la redécouverte de Tacite à la fin du XVIe siècle. Contribution à l'étude de la genèse d'un mythe*, Paris, Honoré Champion, 1977, 3 vol. ; Luciano Canfora, *La Germania di Tacito da Engels al nazismo*, Naples, Liguori, 1979 ; Christopher B. Krebs, *A most dangerous book : Tacitus's* Germania *from the Roman Empire to the Third Reich*, New York, W. W. Norton and Co., 2011) et dans une moindre mesure pour la *Vie d'Agricola* (*cf.* Kenneth C. Schellhase, *Tacitus in Renaissance Political Thought*, Chicago-London, The University of Chicago Press, 1976, p. 103-104), sans parler du fait que la tradition manuscrite des deux corpus diffère profondément. Quant au *Dialogue des orateurs*, il n'est pas attribué de façon certaine à Tacite à compter des éditions de Beatus Rhenanus, et au moins jusqu'à celles de Juste Lipse, et ce pourtant contre l'évidence des témoignages codicologiques.

[2] André Alciat, *Annotationes*, dans Tacite, *Libri quinque noviter inventi atque cum reliquis eius operibus editi*, Milan, Alessandro Minuziano, 1517. Sur ce commentaire, voir Lucie Claire, « Les *In Cornelium Tacitum annotationes* d'André Alciat et leur fortune au XVIe siècle », dans Anne Rolet et Stéphane Rolet (dir.), *André Alciat (1492-1550), un humaniste au confluent des savoirs dans l'Europe de la Renaissance*, Turnhout, Brepols, 2013, p. 85-96 et Kevin Bovier, « Tacite et Alciat : l'histoire, simple instrument du droit ? », dans Alexandra Merle et Alicia Oïffer-Bomsel (dir.), *Tacite et le tacitisme en Europe à l'époque moderne*, Paris, Honoré Champion, 2017, p. 71-86.

[3] Beatus Rhenanus, *Castigationes* et *Thesaurus constructionum locutionumque et uocum Tacito solennium* dans Tacite, *Annalium ab excessu Augusti sicut ipse uocat, siue Historiae Augustae, qui uulgo receptus titulus est, libri sedecim qui supersunt, partim haud oscitanter perlecti, partim nempe posteriores ad exemplar manuscriptum recognoti magna fide nec minore iudicio per Beatum Rhenanum. Nihil hoc fingi docebunt castigationes suis quaeque libris additae. Libellus de Germanorum populis, Dialogus de oratoribus, denique Vita Iulii Agricolae, non solum emaculatius prodeunt, sed et explicatius adiunctis in hanc rem scholiis. Super haec omnia accesserunt in initio operis Thesaurus constructionum locutionumque et uocum Tacito solennium citatis etiam ex Liuio plerunque testimoniis, ac in calce rerum memorabilium index copiosissimus. Nec desunt aliorum in hunc autorem ante aeditae annotationes praefationesque siue Beroaldi siue Alciati*, Bâle, Froben, 1533. Le *Thesaurus* a bien été étudié par James Hirstein, « Beatus Rhenanus et Tacite : son *Trésor du style tacitéen* (1533) et les termes *sonor* (*An*. 1, 65, 1) et *genticus* (*An*. 3, 43, 2) », *Ktèma. Civilisations de l'Orient, de la Grèce et de Rome antiques* 24 (1999), p. 347-365 et « La méthode philologique de Beatus Rhenanus, son ''Trésor du style tacitéen'' (1533) et le premier livre des *Annales* de Tacite », dans James Hirstein (dir.), *Beatus Rhenanus (1485-1547) lecteur et éditeur de textes anciens*, Turnhout, Brepols, 2000, p. 377-395.

[4] Emilio Ferretti, *Annotatiunculae in Cornelii Taciti Annalium libros*, Lyon, Sébastien Gryphe, 1541. Une étude comparée de ces trois premiers commentaires est proposée par Lucie Claire, « Commenter les *Annales* de Tacite dans la première moitié du XVIe siècle : André Alciat, Beatus Rhenanus, Emilio Ferretti », *Anabases. Traditions et Réceptions de l'Antiquité* 15 (2012), p. 115-128.

[5] Vincent de La Loupe, *In Cornelii Taciti Annalium libros XVI [...] Annotationes*, Paris, Robert Estienne, 1556.

[6] Marcus Vertranius Maurus, *Ad P. Cornelii Taciti Annalium, et Historiarum libros [...] Notae*, Lyon, Antoine Gryphe, 1569 [1559]. Sur ce corpus de commentaires, je renvoie à la première partie de ma thèse de doctorat *Éditer et commenter les* Annales *à la Renaissance. Marc-Antoine Muret lecteur de Tacite*, dir. Perrine Galand, Paris, École pratique des Hautes Études, 2013, dont une version remaniée est en préparation pour les éditions Droz. Précieuse également est la synthèse de Robert W. Ulery Jr., « Cornelius Tacitus », dans F. Edward Cranz (éd.), *Catalogus translationum et commentariorum. Medieval and Renaissance Latin translations and commentaries. Annotated lists and guides*, Washington, D.C., The Catholic University of America Press, vol. 6, 1986, p. 87-174.

[7] Les *Notae* closent la première édition lipsienne du texte de Tacite, *Historiarum et Annalium libri qui exstant, Iusti Lipsii studio emendati et illustrati [...]. Eiusdem Taciti liber de moribus Germanorum. Iulii Agricolae uita. Incerti scriptoris Dialogus de oratoribus sui temporis*, Anvers, Christophe Plantin, 1574. Sur Lipse et Tacite,

rythme de publication des commentaires aux *Annales* va brusquement s'accélérer. Pendant cette décennie, presque autant de travaux sont produits que pendant les deux premiers tiers du XVIe siècle. À la variation de rythme viennent s'ajouter de profonds bouleversements dans la manière de lire Tacite. Si les premiers commentaires aux *Annales* se donnaient pour objectifs principaux la rénovation du texte et l'explication de ses réalités historiques, cette approche historico-philologique est remise en cause par certains commentateurs de la période 1580-1589. Ce sont ces évolutions que la présente contribution se propose de retracer, en s'appuyant sur les trois commentaires latins des *Annales* publiés durant la décennie : le *Liber commentarius* de Juste Lipse[8], les *Obseruationes* de Carlo Pasquali[9] et les *Commentarii* d'Annibale Scotti[10]. Pour des raisons de cohérence chronologique, est joint à ces trois textes le commentaire de Marc-Antoine Muret, les *Commentarii*, publié de manière posthume en 1604, mais qui reflète fidèlement le cours délivré entre 1580 et 1582 par l'humaniste à l'université de Rome[11]. Le parcours suivi au sein de ce corpus commencera par l'étude des textes préfaciels, puis confrontera les déclarations liminaires à la pratique exégétique, à travers l'analyse comparée du commentaire du chapitre 11 du premier livre des *Annales*, qui met en évidence la dissimulation de Tibère[12].

Étude des textes préfaciels

Au seuil de leurs commentaires, Lipse, Muret, Pasquali et Scotti insistent tous sur la grande actualité des *Annales*, par des expressions ou des mots tels que « *saecli huius* », « *hodiernae uitae* », « *hodie* », « *temporum nostrorum* », « *hodierna facta* » ou encore « *nostrae aetatis* ». Lipse est le premier à signifier la belle adéquation de Tacite aux monarchies des temps

---

voir l'étude de José Ruysschaert, *Juste Lipse et les* Annales *de Tacite. Une méthode de critique textuelle au XVIe siècle*, Louvain, Bibliothèque de l'Université, 1949.

[8] Juste Lipse, *Ad Annales C. Taciti liber commentarius siue notae*, Anvers, Christophe Plantin, 1581 (abrégé *Liber commentarius*). Ce *Liber commentarius* reprend de nombreux éléments des *Notae* de 1574.

[9] Carlo Pasquali, *C. Cornelii Taciti equitis Romani ab excessu diui Augusti Annalium libri quatuor priores, et in hos obseruationes [...]. His obseruationibus obscura illustrantur, pressa et concinna παραφραστικῶς explicantur ; scitu digna, atque adeo ea, quae in ima praecordia demitti ab iis, qui publica munia capessunt, debent, in breues praeceptiones redacta sunt*, Paris, Robert Colombel, 1581 (abrégé *Obseruationes*). Sur ce commentaire, je renvoie à l'article fondamental d'Arnaldo Momigliano, « The first political commentary on Tacitus », *Journal of Roman Studies* 37 (1947), p. 91-101, repris en traduction française « Le premier commentaire politique de Tacite », dans Arnaldo Momigliano, *Problèmes d'historiographie ancienne et moderne*, trad. Alain Tachet *et al*., Paris, Gallimard, 1983, p. 210-243.

[10] Annibale Scotti, *In P. Cornelii Taciti Annales et Historias commentarii, ad Politicam et Aulicam rationem praecipue spectantes. Quibus adiecta sunt reliqua Cornelii Taciti opera cum indice rerum insigniorum [...]*, Rome, Bartolomeo Grassi, 1589 (abrégé *Commentarii*).

[11] Marc-Antoine Muret, *Commentarii in quinque libros Annalium Cornelii Taciti. Eiusdem in Salustium Notae. Accessit Anonymi Facula Georgio Codino Curopalatae accensa. Omnia nunc primum in lucem prolata*, Ingolstadt, Adam Sartor, 1604 (abrégé *Commentarii*). Les notes autographes de ce cours sont conservées dans le manuscrit *Vat. lat.* 11593 de la bibliothèque apostolique vaticane. Sur Muret, on peut consulter avec profit les monographies de Charles Dejob, *Marc-Antoine Muret. Un professeur français en Italie dans la seconde moitié du XVIe siècle*, Genève, Slatkine Reprints, 1970 (1re édition Paris, 1881) et de Jean-Eudes Girot, *Marc-Antoine Muret. Des* Isles fortunées *au rivage romain*, Genève, Droz, 2012. Sur Muret et Tacite, voir ma thèse de doctorat, *op. cit*. Quant aux enjeux soulevés par les commentaires posthumes de Muret, ils sont étudiés dans mon article « Sur la publication posthume des commentaires de Marc-Antoine Muret (Augsbourg et Ingolstadt, 1600-1604) », dans Christiane Deloince-Louette, Martine Furno et Valérie Méot-Bourquin (dir.), Apta compositio. *Formes du texte latin au Moyen Âge et à la Renaissance*, Genève, Droz, 2017, p. 413-432.

[12] J'ai déjà eu l'occasion de travailler sur ce corpus de commentateurs, dans une perspective autre toutefois : « Autour de la notion de *prudentia* chez quatre commentateurs latins de Tacite de la décennie 1580-1589 : Lipse, Muret, Pasquali, Scotti », dans Maria Teresa Schettino et Céline Urlacher-Becht (dir.), Ipse dixit. *L'autorité intellectuelle des Anciens : affirmation, appropriations, détournements*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2017, p. 199-216.

modernes, dans une opposition implicite à Tite-Live, qui ne rapporte que des événements de l'époque républicaine, sans le moindre écho avec le monde de la fin du XVIe siècle :

Non adfert ille uobis speciosa bella aut triumphos, quorum finis sola uoluptas legentis sit, non seditiones aut conciones Tribunicias, agrarias frumentariasue leges, quae nihil ad saecli huius usum : reges ecce uobis et monarchas, et uelut theatrum hodiernae uitae[13].

L'idée se retrouve à l'identique chez Muret, dans la leçon d'introduction à son cours sur les *Annales*, qui fait fonction de préface à l'édition posthume des *Commentarii*[14]. Pour l'humaniste, peu de convergences existent entre son siècle et la république romaine. À l'inverse, la Rome impériale de Tacite offre à l'homme moderne des éléments pour mieux comprendre la complexité des temps présents :

Considerandum est respublicas hodie perquam paucas esse ; nullam esse propemodum gentem quae non ab unius nutu atque arbitrio pendeat, uni pareat, ab uno regatur. Ergo hac saltem in parte propius accedit ad similitudinem temporum nostrorum status ille rerum qui sub imperatoribus quam qui imperante populo fuit. Quo autem quaeque historia rerum nostrarum similior est, eo plura sunt in ea quae discamus, quae ad usum conferamus, quae ad uitam moresque referamus[15].

Dans sa dédicace, Pasquali souligne à son tour l'actualité de Tacite au moment d'écrire que « *priscis verbis hodierna facta ostenduntur*[16] ». Quant à Scotti, il indique dans son adresse au lecteur que les œuvres de Tacite lui ont fourni une grille d'analyse précieuse lors de sa fréquentation des différentes cours d'Italie et d'Europe :

Quare quinque annis, quos domi consumpsi, cum ab eo modo ad hunc, modo ad illum Principem mitterer : maximam nactus sum occasionem plures Principum Aulas tam Italorum, quam exterorum uidendi illorumque obseruandi uitae ac regiminis rationem. Quae omnia ad nostrum Tacitum conferebam eiusque praecepta ad usum et consuetudinem nostrae aetatis omnino deducere conabar[17].

À côté de l'idée de la répétition cyclique des événements, que suggère la lecture de ces extraits et qui remonte à Isocrate[18], la pensée cicéronienne de l'« *historia magistra uitae*[19] » occupe une place centrale dans les textes liminaires des commentaires. C'est d'ailleurs par celle-ci que Lipse débute son épître aux *Ordines Batauiae* : le terme de « *magistra* » apparaît dès les premières lignes[20]. Les autres commentateurs opèrent toutefois un glissement et passent de l'« *historia magistra uitae* » à Tacite « *magister prudentiae* », comme l'indique le riche lexique de l'instruction appliqué désormais à Tacite chez Muret, Pasquali et Scotti. On rencontre chez Muret l'expression « *magister prudentiae* », ainsi que deux occurrences de « *discemus* »[21] : ce n'est plus l'histoire, mais Tacite qui livre une leçon à son lecteur. Pasquali, lui, préfère le verbe « *erudere* ». Il s'agit là encore d'un enseignement qui vise à délivrer une forme de « *prudentia* », définie selon des termes empruntés à Tacite lui-même :

---

[13] Juste Lipse, *Liber commentarius*, fol. * 3 r-v. Chez Lipse, la comparaison implicite de l'actualité des sujets traités par Tite-Live et de Tacite se rencontre déjà dans l'épître dédicatoire à l'empereur Maximilien II qui ouvre son édition des œuvres de Tacite de 1574 : Tacite, *Historiarum et Annalium libri*, éd. cit., p. 5.
[14] Marc-Antoine Muret, *Orationes*, II, 13 et 14. Dans l'édition des œuvres de Muret, *Opera omnia, ex mss. aucta et emendata […]*, éd. Karl Heinrich Frotscher, Leipzig, Serigiana libraria, 1834-1841 (Genève, Slatkine Reprints, 1971), 3 vol., cette double leçon d'introduction à Tacite se lit au vol. 1, p. 376-392.
[15] Marc-Antoine Muret, *Commentarii*, p. 14. Le passage correspond à *Or*. II, 14, éd. cit., p. 384.
[16] Carlo Pasquali, *Obseruationes*, fol. a ii r.
[17] Annibale Scotti, *Commentarii*, fol. * 4 r.
[18] Isocrate, *Areop*. 78-79.
[19] Cicéron, *De or*. II, 36.
[20] Juste Lipse, *Liber commentarius*, fol. * 2 v.
[21] Marc-Antoine Muret, *Commentarii*, p. 10 et 16 (= *Or*. II, 13, éd. cit, p. 381 et II, 14, éd. cit, p. 385).

Is Tacitus est qui nonnisi ei placere potis est, quem erudit, nec quenquam erudit, nisi qui ex propriis, non alienis experimentis tantum prudentiae collegit ut, hoc duce, honesta ab deterioribus, utilia ab noxiis discernere possit[22].

Pasquali va néanmoins plus loin que Muret, puisqu'il subordonne la juste compréhension et appréciation du texte tacitéen à la « *prudentia* ». La lecture des *Annales* ne peut instruire que l'homme doué au préalable de cette vertu. Pasquali recourt ensuite aux termes de « *uerissima axiomata* » et de « *doctrina* » pour qualifier le contenu des *Annales*[23]. Scotti utilise également cette dernière notion dans son adresse au lecteur, en l'associant à l'expression « *uiuendi ratio* »[24], qui présente un nouveau décalage par rapport au concept cicéronien d'« *historia magistra uitae* » : les *Annales* sont ainsi présentées comme un manuel de savoir-vivre, à l'application tout actuelle.
Par ailleurs, l'enseignement qu'entendent délivrer ces quatre commentaires ne vise pas les mêmes lecteurs. Lipse insiste sur l'utilité que pourra trouver tout un chacun dans la fréquentation de Tacite et de son *Liber commentarius* :

Notare autem in historia uarietates exemplorum, caussas euentorum et ex iis fontibus praecepta deriuare ad uitam priuatam communemque, utilitas est : qua haud scio an maior esse possit ex ullo genere litterarum. Et priuata nunc omitto : reipublicae quidem et populorum sana gubernatio, non ab alia magistra[25].

La leçon de l'« *historia magistra* » s'adresse d'abord aux personnes privées, mais dans la perspective du bien commun, comme le souligne la *iunctura* « *priutatam communemque* ». Elle entend en outre toucher l'administration de la *respublica*. Lipse revient sur ce point, en le précisant, un peu plus loin dans son épître dédicatoire :

Video alibi Principem in leges et iura, subditosque in Principem insurgentes. Inuenio artes machinasque opprimendae, et infelicem impetum recipiendae libertatis. […] Vtilem magnumque scriptorem, deus bone ! et quem in manibus eorum esse expediat, in quorum manu gubernaculum et reipublicae clauus[26].

De même que le simple particulier, l'homme préposé au gouvernement de l'État peut trouver des ressources dans la lecture des *Annales*, afin de maintenir l'ordre de la *respublica*, comme l'indique clairement l'épithète « *sana* ». Les exemples de troubles exposés dans les *Annales* doivent permettre de les éviter : le texte de Tacite vaut par sa valeur prophylactique.
Les autres commentaires de la décennie restreignent la qualité du lecteur. Les *Commentarii* de Muret, qui procèdent d'un cours délivré au *Studium Romanum*, sont en théorie destinés à des étudiants. Mais le professeur souligne dans sa leçon d'introduction à quel point Tacite s'avère profitable aux hommes de pouvoir. Il convoque les figures, familières à ses auditeurs, du pape Paul III et du grand-duc de Toscane Cosme de Médicis, soulignant à son tour l'actualité des *Annales* :

Paulus III P. M. quo nullum sapientiorem senem nostra uidit aetas, Tacitum saepe relegendo contriuerat neque ullum profanum scriptorem aeque libenter legebat. Cosmus Medices, qui primus magnus Etruriae dux fuit, homo factus ad imperandum, qui eam, quae uulgo fortuna dicitur, in

[22] Carlo Pasquali, *Obseruationes*, fol. a ii r, qui cite Tacite, *Ann*. IV, 33, 2.
[23] *Ibid*., fol. a ii v.
[24] Annibale Scotti, *Commentarii*, fol. * 4 r. On trouve aussi, dans l'épître dédicatoire, l'expression « *uitae ratio* ». Voir le passage qui correspond à l'appel de note 17.
[25] Juste Lipse, *Liber commentarius*, fol. * 2 r-v.
[26] *Ibid*., fol. * 3 v.

consilio et prudentia consistere docuit, Taciti libros in deliciis habebat eorumque lectione auidissime fruebatur. Neque non hodie multi aut principum aut eorum qui de summis rebus a principibus in consilium adhibentur, eumdem studiosissime legunt et quasi pro magistro quodam prudentiae habent[27].

À partir de deux exemples singuliers, Muret élargit la perspective et s'adresse à tous les princes de son époque. Pasquali et Scotti semblent viser le même type de lecteur ; tous deux en effet développent le motif du miroir du prince au moment de dédier leurs commentaires respectivement au duc Charles-Emmanuel de Savoie et au pape Sixte V :

Ipse te, hoc est, eminentes uirtutes, sine quibus haud quisquam Dei uice in terris fungi potest, quarum potissimas Tacitus exequitur, quibus es instructissimus, ueluti in speculum inspiceres[28].

Hos breues commentarios confeci : quos nunc humiliter Beatitudini Tuae dono ac dedico : ut si quando a laboriosissimis tuis curis, quibus hanc uniuersi faciem temperas ac custodis, tempus supersit ; in his breuibus auctoris huius celeberrimi ac prudentissimi flosculis, tuam intueri, uelut in uero ac proprio speculo, prudentiam possis ac recte gubernandi scientiam[29].

Le corps même des travaux de Pasquali et de Scotti vient nuancer les déclarations des dédicaces. Au gré des commentaires de Pasquali, l'homme doté de *prudentia*, à qui s'adresse l'ouvrage, est assimilé tantôt au prince, tantôt à son ami. Le sous-titre des *Obseruationes* précise d'ailleurs que ces dernières sont destinées aux hommes « *qui publica munia capessunt*[30] » : la proposition relative peut aussi bien décrire le prince que ses conseillers. On note cependant que l'expression « *amicus principis* » se rencontre en plusieurs endroits des *Obseruationes*[31]. Scotti, lui, convoque très souvent la figure de l'« *Aulicus* » dans ses *Commentarii*[32]. Dès lors, la perspective des commentaires change : ces derniers ne tendent plus à offrir des modèles de comportement ayant eu cours sous un régime tyrannique mais des conseils à qui évolue dans l'entourage du prince et cherche à se gagner ses faveurs, à titre individuel, sans forcément se soucier de la bonne marche de la *respublica*.

Différentes conceptions de la pratique exégétique

Les quatre commentateurs entendent ainsi proposer des grilles de lecture du présent à la lumière des *Annales* à des fins diverses, voire antithétiques. La variation des perspectives, qui oscillent entre une conception morale de l'histoire et une lecture plus politique et individuelle, entraîne une redéfinition en profondeur des objets et du genre même du commentaire, car si l'idée de la leçon politique de Tacite n'est pas neuve[33], il s'avère plus original qu'elle trouve à s'exprimer au sein du genre exégétique. Ainsi les commentateurs se sentent-ils tenus de préciser les champs du savoir qui relèvent, selon eux, du commentaire. Juste Lipse, dans l'adresse au lecteur de son *Liber commentarius*, délimite de manière limpide le domaine d'application du travail exégétique :

[27] Marc-Antoine Muret, *Commentarii*, p. 9-10 (= *Or*. II, 13, éd. cit., p. 381).
[28] Carlo Pasquali, *Obseruationes*, fol. a ii v.
[29] Annibale Scotti, *Commentarii*, fol. * 3 r.
[30] Carlo Pasquali, *Obseruationes*, fol. a i r.
[31] *Ibid*., p. 17, note g ; p. 223, note e ; p. 226, note b. Voir aussi l'expression « *Qui principis affinitatem ambit* », p. 18, note a.
[32] Par exemple Annibale Scotti, *Commentarii*, p. 198, 204, 214 ou 222.
[33] Voir par exemple François Guichardin, *Ricordi*, C 13 et 18 ; B 78, 79 et 101.

Politica non attigi. Siue enim peritis, siue imperitis, frustra. Illi sponte eligere possunt : hi nec electis recte uti. Et audio iam esse quibus proprie ea cura. Ego quod potui, id feci : nec impedio, siquis in eodem circo curret ad palmam[34].

L'idée formulée ici est chère à Lipse. Il a l'occasion de la répéter quelques années plus tard dans l'*Ad lectorem* qui précède son édition commentée du *Panégyrique* de Pline[35] : le commentaire ne relève pas de la politique et doit s'appliquer à la seule lettre du texte. On ne saurait exclure que la phrase « *audio iam esse quibus proprie ea cura* » fasse référence au projet contemporain de Pasquali, dont Lipse a sans doute eu vent[36]. De fait, Pasquali semble répondre au débat engagé par Lipse dès la première ligne de son propre avis au lecteur : « *Non fuit consilium ea persequi quae ad Grammaticam rationem pertinent*[37]. » Il poursuit ensuite la polémique à distance, en s'attaquant avec virulence aux philologues, qu'il décrit comme des êtres tâtillons et néfastes :

Pudet in hoc genere exequi nostrorum Grammaticorum triumphos, qui sibi pulchri uidentur, si e uetusto codice, aut e fragmine lapidis didicerint, siue pro seu, Quintum pro Sexto esse reponendum ; et huiusmodi gerras germanas et λήρους λήρων, non modo usque ad satietatem, sed usque ad fastidium ogganniunt. Quae tamen ineptiae et literarum dedecora ferri aliquo pacto possent, si non saepius antiquam ueramque lectionem peruerterent, ac liquidis sensibus tenebras obducerent[38].

Les termes sont véhéments : « *pudet* », « *satietatem* », « *fastidium* », avec des accents qui renvoient à Sénèque[39]. L'isotopie créée par « *gerras germanas* », « *λήρους λήρων* », « *ineptiae* » ou encore « *tenebras* » indique assez bien en quelle estime Pasquali tient la critique textuelle. Le passage cible les commentateurs soucieux d'établir le texte des *Annales* avec le plus de soin possible et de s'en tenir à une explication d'ordre philologique. Cette attention méticuleuse portée à la lettre du texte est caractéristique du travail de Lipse : c'est sans doute ce dernier qui est visé par ce portrait à charge. De fait, la lecture entreprise par Pasquali innove profondément et s'oppose à celle déployée dans le *Liber commentarius*. Son choix de se focaliser sur la dimension politique justifie aussi, semble-t-il, le caractère lacunaire de son commentaire : Pasquali ne s'intéresse qu'aux quatre premiers livres des *Annales*, ceux qui sont consacrés au règne de l'empereur Tibère avant la chute de Séjan. La réédition de ses *Obseruationes* à Paris en 1600, sous le titre éloquent *Gnomae seu axiomata politica ex Tacito*[40], se dispense même de reproduire le texte de Tacite, donnant ainsi la primauté au commentaire et au commentateur.
Muret, qui commente les *Annales* en même temps que Lipse et Pasquali, ne prend pas part à ce débat sur la nature du commentaire et ses champs d'application. Ces derniers sont définis non dans la leçon inaugurale, mais au tout début du premier cours. Les objectifs que Muret assigne à son travail sur Tacite sont ainsi présentés :

---

[34] Juste Lipse, *Liber commentarius*, fol. * 6 r.
[35] Juste Lipse, *Dissertatiuncula apud principes. Item C. Plinii Panegyricus liber Traiano dictus, cum eiusdem Lipsii perpetuo commentario*, Anvers, officine Plantin, Joannes Moretus, 1600, p. 3-4.
[36] Hypothèse présentée par Arnaldo Momigliano, « The first political commentary on Tacitus », art. cit., p. 93.
[37] Carlo Pasquali, *Obseruationes*, fol. a iii v.
[38] *Ibid*.
[39] Sénèque, *Epist*. III, 24, 26.
[40] Édition mentionnée par Arnaldo Momigliano, « The first political commentary on Tacitus », art. cit., p. 96, et Tommaso Bozza, *Scrittori politici italiani dal 1550 al 1650*, Rome, Edizioni di Storia e Letteratura, 1949, p. 56, dont je n'ai pas trouvé d'exemplaire, mais qui figure sous ce titre dans l'anthologie de commentaires aux *Annales* publiée à Paris en 1608 : *C. Cornelii Taciti et C. Velleii Paterculi scripta quae exstant, recognita, emaculata, additique commentarii copiossimi et notae non antea editae*, Paris, Pierre Chevalier, 1608, p. 629-708.

In Cornelii Taciti Annalibus explicandis hanc rationem tenere constitui : ut in iis quae quotidie interpretenda sumam, primum quidem ea quae ad historiam pertinebunt, accuratissime ac subtilissime persequar ; efficiamque quo ad potero, ne quid illorum intelligentiam uestram, si me attente audietis, effugiat ; ea deinde, quae ad uerborum elegantiam, quibus hic scriptor lectissimis et ad id quod uult exprimendum accomodatissimis perpetuo utitur ; quae ad structuram ac conformationem orationis, in qua nemo umquam diligentior fuit ; quae denique ad eloquentiam facere putabo indicem eorumque uos commonefaciam. Postremo colligam et excerpam ex eo praecepta ad prudentiam praecipueque ad ciuilem prudentiam, pertinentia : quorum incredibilem quandam uim in his libris contineri omnes summo consensu, etiam qui alioqui Taciti iniquiores sunt, confitentur[41].

Muret se veut exhaustif pour sa lecture de Tacite et fixe trois dimensions à son projet, qu'il place sur un pied d'égalité : la valeur historique, la langue tacitéenne et l'enseignement de prudence politique que l'étudiant ou le lecteur peut tirer de l'événement qui donne lieu au commentaire. Il s'agit d'une sorte de vœu pieux, puisque rares sont les lemmes pour lesquels Muret examine conjointement ces trois aspects. Il demeure intéressant de souligner que Muret refuse de choisir dans le débat contemporain qui oppose les tenants de la *grammatica* à ceux de la *politica* : l'une et l'autre ne s'excluent pas à ses yeux.
Au bout de la chaîne, Scotti rejette la *grammatica* et l'*historia*, pour se concentrer sur la *politica* et l'*aulica*[42], comme l'annonce haut et fort le sous-titre de ses *Commentarii*, dévolus *ad politicam et aulicam rationem praecipue*. Le parti pris est néanmoins affiché en des termes moins passionnés que ceux de Pasquali et l'ensemble de l'œuvre de Tacite est considérée, sans réduction au règne de Tibère : les *Annales*, les *Histoires* et les *opera minora* figurent dans son édition.

Étude de cas : le commentaire d'*Ann*. I, 11

L'exercice singulier du commentaire du texte des *Annales* témoigne de ces différentes conceptions de la pratique exégétique. Pour rendre compte de ce phénomène, mon choix s'est porté sur le chapitre 11 du premier livre des *Annales*, car sa matière peut stimuler les partisans de la *grammatica* comme ceux de la *politica*. Le chapitre, situé au tout début du règne de Tibère, est le premier d'une série de trois dans lesquels Tacite rapporte un débat survenu entre les sénateurs et Tibère sur les pouvoirs de ce dernier.
Les premiers commentaires aux *Annales* publiés pendant le XVIe siècle se caractérisent par une dominante philologique, voire historico-philologique. La méthode suivie par Lipse dans son *Liber commentarius* s'inscrit dans cette tradition. Seuls quatre groupes de mots du chapitre 11 du premier livre des *Annales* sont commentés par Lipse[43] : « *ad effigiem Augusti*[44] », « *cum proferri libellum recitarique iussit*[45] », « *necessitates ac largitiones*[46] » et « *addideratque consilium coercendi intra terminos imperii*[47] ». Dans les quatre cas, Lipse cherche à élucider les réalités historiques ou les questions lexicales du texte. Le bref commentaire du lemme « *ad effigiem Augusti*[48] » donne à Lipse l'occasion de préciser qu'une statue d'Auguste se trouvait à l'intérieur de la curie, en se fondant sur une citation du livre II des *Annales*[49]. Les trois autres lemmes suscitent des commentaires plus développés, en raison d'un usage qui se rencontre couramment chez Lipse : la mention de passages parallèles,

[41] Marc-Antoine Muret, *Commentarii*, p. 27-28.
[42] Annibale Scotti, *Commentarii*, fol. * 4 r-v.
[43] Juste Lipse, *Liber commentarius*, p. 23-25.
[44] Tacite, *Ann*. I, 11, 3.
[45] *Ibid*.
[46] *Ibid*., I, 11, 4.
[47] *Ibid*.
[48] *Ibid*., I, 11, 3.
[49] Juste Lipse, *Liber commentarius*, p. 23. Le passage de Tacite *est* Ann. II, 37, 2 : « *modo Hortensii inter oratores sitam imaginem, modo Augusti intuens* ».

puisés chez Tacite ou chez d'autres écrivains de l'Antiquité, vient nourrir le propos. Les commentaires des lemmes « *cum proferri libellum recitarique iussit*[50] » et « *necessitates ac largitiones*[51] » fonctionnent de la même manière : Lipse entend préciser un mot, respectivement « *libellus* » et « *necessitates* ». L'explication lexicale est étayée par une compilation de témoignages d'historiens latins : Suétone et les *Res gestae diui Augusti* pour « *libellus* »[52] ; Tite-Live, Aelius Lampridus, Julius Capitolinus et Tacite lui-même pour « *necessitates* »[53]. Le sens des *Annales* se dévoile grâce aux témoignages d'auteurs chronologiquement proches de Tacite : le commentateur moderne s'efface derrière le savoir des Anciens, détenteurs de l'*auctoritas*. Quant au quatrième lemme, « *addideratque consilium coercendi intra terminos imperii*[54] », deux points retiennent l'attention de Lipse : l'éloge de ce « *consilium* » auquel procède le personnage d'Auguste forgé par l'empereur Julien dans les *Césars*[55] ; le témoignage de nature littéraire acquiert ici une sorte de valeur historique. Une discussion sur les limites de l'empire romain est ensuite engagée, mais Lipse prend toujours soin de se placer derrière l'autorité des auteurs anciens : Julien, Tacite, Zosime et Appien[56]. L'Antiquité est le référentiel du commentaire lipsien : Lipse s'en tient bien à la *grammatica* et à l'*historia*. Bien qu'il soit conscient des résonances contemporaines des *Annales*, comme le montrent l'épître aux *Ordines Batauiae* qui précède et la publication de ses *Politicorum libri* quelques années plus tard[57], Lipse ne cherche pas à mettre en valeur ces résonances par son travail de commentateur : sa tâche consiste à restaurer et à expliquer le texte. Il appartient au lecteur compétent de procéder à l'actualisation du texte de Tacite, à partir d'un texte parfaitement compris et maîtrisé grâce au commentaire et au travail du commentateur : c'est aussi le sens des phrases « *Politica non attigi. Siue enim peritis, siue imperitis, frustra. Illi sponte eligere possunt*[58]. »

Le chapitre I, 11 des *Annales* suscite de plus nombreuses *Obseruationes* de la part de Pasquali : douze lemmes sont commentés[59]. Sa pratique apparaît contraire à celle de Lipse : nulle étude lexicale, nulle citation d'auteurs grecs ou latins, nulle mise au point historique. Le commentateur, en l'occurrence Pasquali, semble désormais le détenteur de l'*auctoritas* et se fait l'interprète du sens profond du texte de Tacite, plus qu'un compilateur de témoignages visant à l'éclairer. Conformément à l'intention formulée dans l'épître dédicatoire, il conçoit son rôle de commentateur comme celui de l'interprète d'une « *doctrina*[60] », qui dévoile le savoir transmis par les *Annales*, les « *uerissima axiomata*[61] ». Cette lecture, de nature politique, expurge le texte de Tacite de sa dimension historique : tout ce qui ancre l'œuvre dans le monde romain est supprimé. Aucune des *Observationes* n'offre de considérations sur l'empire julio-claudien. Le texte est extrait de son cadre spatio-temporel et devient révélateur

---

[50] Tacite, *Ann*. I, 11, 3.
[51] *Ibid*., I, 11, 4.
[52] Juste Lipse, *Liber commentarius*, p. 23-24, qui s'appuie sur les références suivantes : Suétone, *Aug*. 28, 1 et 101, 6 ; *Mon. Ancyr*. titre.
[53] Juste Lipse, *Liber commentarius*, p. 24, qui s'appuie sur les références suivantes : Tite-Live, XXIII, 48, 10 ; Aelius Lampridus, *Alex*. 39, 8 ; Julius Capitolinus, *Gord*. 32, 4 ; Tacite, *Ann*. II, 27, 2.
[54] Tacite, *Ann*. I, 11, 4.
[55] Lipse cite l'empereur Julien, *Caes*. 326 B-C.
[56] Julien, *Caes*. 326 B-C ; Tacite, *Ann*. I, 9, 5 ; Zosime, II, 34 (sur la suppression des soldats aux frontières par Constantin) et Appien, préface, 1-11.
[57] Juste Lipse, *Politicorum siue ciuilis doctrinae libri sex, qui ad principatum maxime spectant*, Leyde, François Rapheleng, 1589. Voir l'édition critique, avec traduction anglaise, préparée par Jan Waszink : Juste Lipse, *Politica. Six books of politics or political instruction*, Assen, Royal Van Gorcum, 2004 (qui suit le texte paru à Anvers en 1599).
[58] Juste Lipse, *Liber commentarius*, fol. * 6 r.
[59] Carlo Pasquali, *Obseruationes*, p. 15-17.
[60] *Ibid*. fol. a ii v.
[61] *Ibid*.

d'un savoir universel sur le pouvoir, toujours formulé au présent de vérité générale. Ainsi, le lemme « *regendi cuncta onus*[62] » suscite le commentaire suivant :

Principatus, siue regnum non melius, non aptius, non significantius definiri posse uidetur, quam tribus his uerbis, onus cuncta regendi. *Huius definitionis uim si, quanta sit, intelligerent principes, praeclarius et cum illis et nobiscum ageretur*[63].

Quant aux personnages de Tacite, ils disparaissent des notes de commentaire et deviennent des types désincarnés. Tibère, par exemple, ne figure pas nommément dans l'exégèse de Pasquali. Il sert de modèle au *princeps*, figure anonyme et générale du monarque. À propos de la proposition « *si intellegere uiderentur*[64] » employée par l'historien, toute référence à la situation historique décrite par Tacite est évacuée du commentaire :

Cum princeps id agit, ut, qui sunt animi sui sensus, hos penitus abdat, atque ad eam rem uerbis utitur suspensis et obscuris ; etsi rem, ut est, perspicimus, tamen non semper est e re nostra ut intelligere uideamur. Quin potius enixe danda opera est, ut ipsi quoque simulemus ea, quae ab ipso dicta sunt, ita a nobis accipi, ac si non dissimulanter, sed ex animo dicta essent. Itaque dissimulandus est intellectus. Nam qui, quonam princeps spectet, intelligit seque intelligere uideri uult, is sibi saepius malum quaerit[65].

Le commentaire décalque de très près le texte de Tacite, mais en le réécrivant au présent et en gommant tous ses repères historiques. Il lui donne ainsi une valeur intemporelle : Tibère devient le *princeps* et les sénateurs se fondent dans une première personne du pluriel, qui inclut Pasquali et son lecteur. À la différence de Lipse, qui s'efface derrière ses références, Pasquali recourt à la première personne, affirmant ainsi son auctorialité de commentateur. De surcroît, en recourant au pluriel, il souligne la portée générale de son propos, qui ne se réduit pas à l'expression d'une expérience singulière, qui de fait est réelle : Pasquali est un habitué des cercles proches du pouvoir. Originaire du Piémont, il réalise sa carrière en France, où il est successivement ambassadeur des rois Henri III et Henri IV en Pologne (1576), en Angleterre (1589) et dans les Grisons suisses (1604), puis conseiller d'État pendant la minorité de Louis XIII et avocat général au parlement de Rouen[66]. Ses différentes missions diplomatiques viennent d'ailleurs nourrir l'écriture d'un traité consacré au droit des ambassades, le *Legatus*[67].
Ainsi, avec Pasquali, le commentaire aux *Annales* prend ses distances avec le monde et les pratiques universitaires. Il évolue vers une forme de manuel de bons conseils pratiques, destinés à quiconque fréquente la cour d'un puissant, voire brigue le pouvoir de ce dernier :

Haec est astutissima ratio petendi principatus ab iis, qui dare possunt ; nempe, ut dicat is, qui principatum ambit, se in partem curarum a superiore principe uocatum esse, experiendoque didicisse quam arduum quamque fortunae subiectum sit onus cuncta regendi[68].

Cum respublica ita constituta est, ut ab uno regi debeat, satis constat fore ut, quo magis is qui principatum ambit, quique iam maximas opes et potentiam adeptus est, id dignitatis recusare se simulabit, hoc magis respublica ad infimas obtestationes procumbat. Tunc uero eum ui, malisue

[62] Tacite, *Ann*. I, 11, 1.
[63] Carlo Pasquali, *Obseruationes*, p. 15, note g.
[64] Tacite, *Ann*. I, 11, 3.
[65] Carlo Pasquali, *Obseruationes*, p. 16, note a.
[66] Dominique Gaurier dans Carlo Pasquali, *L'Ambassadeur*, traduction, introduction et notes de Dominique Gaurier, Limoges, Pulim, 2014, p. 8. Voir aussi Tommaso Bozza, *Scrittori politici italiani dal 1550 al 1650*, *op. cit*., p. 56-57.
[67] Récemment édité et traduit en français par Dominique Gaurier : Carlo Pasquali, *L'Ambassadeur*, éd. cit.
[68] Carlo Pasquali, *Obseruationes*, p. 15, note g. Le commentaire glose Tacite, *Ann*. I, 11, 1.

artibus imperium adeptum esse merito conqueri nemo poterit, cum ultro ab iis, qui dare possunt, delatum ei erit[69].

Chez Scotti, c'est aussi le point de vue du courtisan qui domine. L'auteur s'adresse à ce dernier à la deuxième personne du singulier dans certaines notes de commentaire, créant là encore une complicité par l'évocation d'une expérience partagée. On sait peu de chose de la vie d'Annibale Scotti[70]. Son seul ouvrage connu, son commentaire à Tacite, contient peu de renseignements de nature biographique : dans l'avis au lecteur, ce natif de Plaisance signale avoir exercé des fonctions diplomatiques pour Octave Farnèse, duc de Parme et de Plaisance, avant d'entrer, en qualité de *cubicularius intimus*, au service du pape Sixte V, dédicataire des *Commentarii*[71]. Le commentaire délivre ainsi un savoir né de l'expérience :

Periculosum est credi a Principe te illius mentem, quando ipse nolit, intelligere. Ideo prudens aulicus hanc suspicionem a Principe, cum quo rem habebit, si huius erit naturae, studiose auertat. Secus enim sibi malum quaeret. In hunc modum loquitur auctor noster saepe[72].

Mais à la différence de celui de Pasquali, le commentaire de Scotti ne s'extrait pas complètement de l'histoire et, afin de souligner avec plus de netteté l'actualité de Tacite proclamée dans l'épître dédicatoire, Scotti procède à des parallèles entre l'époque de Tacite et l'Italie de la Renaissance, qui contribuent à rendre son commentaire moins désincarné :

Princeps ante omnia semper manu sua conscribat quantae sint opes publicae, quantum ciuium sociorumque in armis, quot classes, regna, prouincias, tributa aut uectigalia et necessitates ac largitiones, ut ad omnem occasionem in promptu sit. Talem libellum fecisse diligenter dicitur Cosmum Medicem Het. M. Ducem Serenessinum quem Franciscus filius hodie regnans semper in scrinio tenet ac legit, exemplo omnium Principum, qui succedunt alteri : ut hic Tiberius cum libello Augusti fecit[73].

Entre la *grammatica* chère à Lipse et la *politica* de Pasquali et de Scotti, Muret propose un commentaire de transition, fort prolixe à propos du chapitre 11[74]. Ses notes fluctuent sans cesse entre les deux conceptions. Héritier de la tradition historico-philologique, Muret manifeste une attention constante et méticuleuse au texte de Tacite et en particulier aux subtilités du lexique employé par l'historien. Ainsi, le substantif « *modestia*[75] » utilisé par Tacite à propos de Tibère suscite une définition rigoureuse et bienvenue, qui met en relief l'antithèse entre *magnitudo* et *modestia* :

Modestiam dicit non, ne quis sit error, uirtutem animi nihil de se, nisi moderatum, sentientis, sed modicas et exiguas uires suas, opponiturque hoc sensu modestia magnitudini. Sic lib. 3. Simul modestiae Neronis et suae magnitudini fidebat[76].

Suit un relevé d'autres occurrences de « *modestia* » dans les *Annales*, dans une démarche qui rappelle celle de l'un des premiers commentateurs des *Annales*, Beatus Rhenanus, dans son *Thesaurus constructionum locutionumque et uocum Tacito solennium*[77]. Ce *Thesaurus* se

[69] *Ibid*., p. 16, note b.
[70] Tommaso Bozza, *Scrittori politici italiani dal 1550 al 1650*, *op. cit*., p. 72-73.
[71] Annibale Scotti, *Commentarii*, fol. * 4 r.
[72] *Ibid*., p. 16.
[73] *Ibid*. La première phrase du commentaire glose Tacite, *Ann*. I, 11, 4.
[74] Marc-Antoine Muret, *Commentarii*, p. 134-139.
[75] Tacite, *Ann*. I, 11, 1.
[76] Marc-Antoine Muret, *Commentarii*, p. 134-135, qui cite Tacite, *Ann*. III, 56, 2.
[77] Beatus Rhenanus, *Thesaurus constructionum locutionumque et uocum Tacito solennium*, dans Tacite, *Annalium ab excessu Augusti sicut ipse uocat*, éd. cit.

présente comme une étude de la langue tacitéenne, qui traduit certains usages lexicaux ou syntaxiques spécifiques à l'historien latin dans une langue plus classique. Chacun de ses quatre cent quatre-vingt-sept articles est rédigé selon le paradigme suivant[78] : Beatus Rhenanus énonce la première occurrence du mot ou de l'expression, puis relève les autres exemples, ainsi que parfois les passages parallèles rencontrés au cours de ses lectures, notamment chez Tite-Live[79]. Ce type d'approche, respectueuse de la lettre du texte, ne surprend pas de la part de Muret, qui possède le travail de Beatus Rhenanus dans sa bibliothèque[80], même s'il affiche son mépris à l'égard de l'Alsacien avec régularité[81] : comme Lipse, Muret a consacré l'essentiel de sa carrière à l'édition de textes latins et grecs (Térence, Aristote, Catulle, Horace, Cicéron, Tibulle, Properce, Sénèque[82]) et a publié des miscellanées philologiques, les *Variae lectiones*, où figure d'ailleurs un chapitre dédié au substantif *modestia*, nourri exclusivement de citations des *Annales*[83].

En outre, une grande attention est prêtée par Muret aux réalités historiques évoquées par Tacite : ainsi, tout comme Lipse, le « *libellus* » mentionné au chapitre 11 interpelle le commentateur et suscite des renvois à Suétone et aux *Res gestae diui Augusti*.

Cependant, chez Muret, la tentation du politique affleure. Mais cette dernière reste toujours solidaire de l'histoire. Le lemme « *Tiberioque, etiam in rebus quas non occuleret, seu natura siue adsuetudine, suspensa semper et obscura uerba*[84] » illustre bien ce phénomène. Il suscite un intéressant développement de près de deux pages et demie sur la psychologie de Tibère et des princes, étayé par de nombreux exemples mythologiques, littéraires, historiques et contemporains. Le commentaire commence par cette première remarque, rédigée au passé :

Nullum unquam principem fuisse simulandi ac dissimulandi peritiorem, omnes summo consensu historiarum scriptores praedicant. Et multi in ea sunt sententia, ut eam unam esse ex praecipuis regum ac principum laudibus putent. De quo tamen uarie disputari potest[85].

Comme Pasquali et Scotti, Muret souligne l'incroyable duplicité de Tibère. Mais il s'efface derrière le témoignage unanime des historiens : « *summo consensu* », « *multi* ». Il ne fait pas non plus de Tibère un modèle à suivre ou un archétype, mais un exemple parmi d'autres, qu'il replace dans une tradition d'exercice du pouvoir : sont successivement cités l'Achille d'Homère et d'Euripide[86], le Néoptolème de Sophocle[87], l'Énée de Virgile[88], Q. Metellus

[78] James Hirstein, « Beatus Rhenanus et Tacite », art. cit., p. 350.

[79] Les passages parallèles proviennent par ordre décroissant de Tite-Live (334), Suétone (25), Cicéron, Florus, Térence, Salluste (2), Virgile (1), d'après James Hirstein, « Beatus Rhenanus et Tacite », art. cit., p. 353.

[80] Rome, Biblioteca Nazionale Centrale, 71.3.A.22.1. Il s'agit de l'anthologie de commentaires préparée par Emilio Ferretti : *In P. Cornelium Tacitum Annotationes Beati Rhenani, Alciati, ac Beroaldi. Eiusdem B. Rhenani Thesaurus constructionum, locutionumque et vocum Tacito solemnium*, Lyon, Sébastien Gryphe, 1542. L'exemplaire est en ligne sur le site Internet de la BNCR.

[81] Sur la page de titre de l'exemplaire de l'édition d'Emilio Ferretti, établie à partir de l'édition de Beatus Rhenanus (*Æmylii Ferretti Iurisconsulti Annotatiunculae in Cornelii Taciti Annalium libros*, Lyon, Sébastien Gryphe, 1541, conservé à Rome, Biblioteca Nazionale Centrale, 71.2.C.16, consultable en ligne sur le site de la BNR), Muret a apposé la remarque suivante : « *Rhenanus hos libros innumeris prope locis corrupit. Itaque consulendi vetusti.* » D'autre part, le chapitre XV, 3 des *Variae lectiones* consacré à Tacite s'avère véhément à l'égard de Beatus Rhenanus : Muret y critique sa *temeritas*, dont on sait qu'il s'agit d'un défaut préjudiciable pour les philologues ; aux yeux de Muret, la stupidité des corrections de l'Alsacien n'a d'égale que celle de ses interprétations. Muret va même jusqu'à taxer ce dernier d'alcoolisme, dans un accès d'humour plus que douteux. Les *Commentarii*, p. 240, reprennent l'essentiel de ces griefs.

[82] La bibliographie des éditions de Muret a été établie par Jean-Eudes Girot, *Marc-Antoine Muret*, *op. cit.*, p. 613-811.

[83] Marc-Antoine Muret, *Variae lectiones* XI, 4, dans *Opera omnia*, éd. cit., vol. 3, p. 243-244.

[84] Tacite, *Ann*. I, 11, 2.

[85] Marc-Antoine Muret, *Commentarii*, p. 135-136.

[86] Homère, *Il.* IX, 312-313 et Euripide, *I.A.* 1005-1007, même si Muret force l'exemple : Achille condamne la duplicité dans les deux passages. La confusion vient peut-être du fait que, dans la tragédie d'Euripide, le nom

Pius[89], les rois de France François Ier et Louis XI, qui, bien qu'il ne soit pas nommé, se laisse facilement identifier grâce à la mention de sa devise « *Qui nescit simulare ac dissimulare nescit regnare*[90] ». L'analyse politique ne se sépare donc pas de l'approche historique pour Muret : point d'incompatibilité entre *grammatica*, *historia* et *politica*. Le commentateur ne transforme pas l'exemple singulier transmis par Tacite en règle intemporelle et absolue de comportement.
Au détour d'une phrase parfois, Muret peut céder au gnomique, comme ici :

Sed tamen negari non potest quin simulatio et dissimulatio saepe principibus necessaria et in eis summe commendanda sit[91].

On remarque toutefois que Muret ne prend pas en charge l'énonciation à la première personne et use d'une tournure impersonnelle, ainsi qu'à une litote. Sa conception du travail exégétique le rapproche de Lipse, au-delà des querelles qui ont existé entre les deux hommes, à propos de Tacite notamment[92] : l'un et l'autre expliquent la lettre du texte en mettant leur immense culture littéraire et historique au service des lecteurs, sans prétendre se faire l'interprète péremptoire de la « *doctrina* » politique de Tacite, dont on sait, aujourd'hui encore, à quel point elle est difficile à déchiffrer[93].

Conclusions

En dépit de la célébration unanime de l'actualité de Tacite et de sa leçon – la sienne ou celle de l'histoire –, les quatre commentateurs de la décennie 1580-1589 empruntent des chemins différents dans leur lecture des *Annales*, orientés tantôt vers la *grammatica* et l'*historia*, tantôt vers la *politica*. Cette rupture radicale dans la tradition du commentaire historico-philologique, née de la naissance d'une nouvelle approche des textes de Tacite, se traduit également dans la conception de la pratique exégétique. Lipse, professeur et éditeur de textes anciens, tout en reconnaissant une présence du politique chez Tacite, exclut de manière ferme cette dernière du champ du commentaire. Muret, professeur et éditeur de textes lui aussi, présente un commentaire de transition : si les préoccupations d'ordre philologique dominent, la tentation du politique se fait jour parfois, peut-être suggérée par l'expérience acquise

---

d'Achille est utilisé contre son gré pour attirer Iphigénie dans le camp grec à la faveur d'une promesse de mariage.

[87] Sophocle, *Ph*. Dans un plan inventé par Ulysse, Néoptolème gagne la confiance de Philoctète en lui mentant, afin de s'emparer de son arc, cadeau d'Héraclès, nécessaire à la prise de Troie.

[88] Virgile, *En*. I, 209. Là encore, Muret force l'exemple. Énée dissimule ses véritables sentiments pour réconforter ses compagnons après la tempête.

[89] Muret cite Q. Metellus Pius, mais la citation qui suit de Valère-Maxime (VII, 4, 5) montre qu'il songe en réalité à Q. Metellus Macedonicus.

[90] Sa devise semble plutôt avoir été « *Qui nescit dissimulare nescit regnare* ».

[91] Marc-Antoine Muret, *Commentarii*, p. 136.

[92] Lucie Claire, « Modalités et enjeux de la polémique autour de Tacite dans la correspondance de Juste Lipse et de Marc-Antoine Muret », dans Élisabeth Gavoille et François Guillaumont (dir.), *Conflits et polémiques dans l'épistolaire*, Tours, Presses universitaires François Rabelais, 2015, p. 485-502.

[93] La question de l'idéologie de Tacite reste problématique pour la critique moderne, ainsi que l'illustre l'article de Ronald Syme, « The Political Opinions of Tacitus », dans Ronald Syme, *Ten Studies in Tacitus*, Oxford, Clarendon Press, 1970, p. 119-140. Cette absence de clarté peut néanmoins être comprise aussi comme un désir délibéré de prudence de la part de l'historien, comme l'a proposé Olivier Devillers, « De quelques choix historiographiques et de leurs implications politiques dans les œuvres de Tacite », dans Alexandra Merle et Alicia Oïffer-Bomsel (dir.), *Tacite et le tacitisme en Europe à l'époque moderne*, *op. cit*., p. 53-67. Voir aussi Dylan Sailor, « Becoming Tacitus : Significance and Inconsequentiality in the Prologue of *Agricola* », *Classical Antiquity* 23-1 (2004), p. 139-177.

pendant sa modeste carrière diplomatique[94]. Sans verser dans des considérations trop biographiques, on peut penser que la pratique de la vie curiale de Pasquali et de Scotti les pousse à redéfinir le domaine d'application du commentaire et *ipso facto* le genre lui-même, tel qu'il a été forgé par la pratique humaniste. Le savoir patiemment acquis par la fréquentation assidue des Anciens s'oppose à l'expérience du pouvoir.

La refondation qui se met en place dans la décennie 1580-1589 marque durablement les pratiques des commentateurs suivants des *Annales*. L'approche historico-philologique demeure vivace ; que l'on songe, pour le XVIIe siècle, aux travaux de Valens Acidalius[95], de Johannes Freinsheim[96] ou des Gronovius père et fils[97]. Elle doit cependant coexister avec la veine politique, dénommée tacitisme par les modernes[98], qui se développe de surcroît dans les langues vernaculaires[99]. Cette plasticité interprétative à laquelle se prête Tacite a sans doute été favorisée par la mise à l'index de Machiavel[100], dont l'historien a pu apparaître comme un substitut[101].

Lucie Claire
Université de Picardie Jules Verne

---

[94] Les discours diplomatiques de Muret ont été étudiés par Jean-Eudes Girot, « Marc-Antoine Muret, orateur des princes et des rois », dans Elio Mosele (dir.), *Il Principe e il Potere. Il discorso politico e letterario nella Francia del Cinquecento*, Fasano, Schena, 2002, p. 141-156.

[95] Valens Acidalius, *Notae in C. Corn. Taciti opera quae exstant. Collectae a Christiano Acidalio Fratre. Cum indice duplice, uno auctorum ueterum, altero uerborum et phrasium*, Hanovre, presses Wechel, Claude de Marne et héritiers Johann Aubry, 1607. Ce commentaire a été analysé par Simon J.V. Malloch, « Acidalius on Tacitus », dans Richard Hunter et S.P. Oakley (dir.), *Latin Literature and Its Transmission. Papers in Honour of Michael Reeve*, Cambridge, University Press, 2016, p. 225-244.

[96] Johannes Caspar Freinsheim, *Expositio locorum Cornelianorum intactorum interpretibus aut secus acceptorum*, dans Tacite, éd. Matthias Bernegger, Strasbourg, héritiers Lazar Zetzner, 1638, fol. Yy 1 r-Eee 8 v et *Specimen paraphraseos Cornelianae, primum C. Taciti fragmentum, hoc est Tiberiani principatus quindecim annos compraehendens et cum uersionibus linguarum quinque comparatum*, Strasbourg, presses Bernegger, 1641.

[97] Tacite, *Opera quae exstant, integris I. Lipsii, Rhenani, Vrsini, Mureti, Pichenae, Merceri, Gruteri, Acidalii, Grotii, Freinshemii et selectis aliorum commentariis illustrata. Joh. Fred. Gronouius recensuit et suas notae passim adiecit. Accedunt Jacobi Gronouii excerpta ex uariis lectionibus ms. Oxoniensis*, Amsterdam, Daniel Elzevier, 1672, 2 vol.

[98] L'ampleur de ce phénomène rend vaine toute prétention à une bibliographie exhaustive dans les limites imposées par un travail tel que celui-ci. Je me contente de renvoyer aux quelques références suivantes, capitales : Beatriz Antón Martínez, *El Tacitismo en el siglo XVII en España. El proceso de* receptio, Valladolid, Publicaciones Universidad de Valladolid, 1992 ; Peter Burke, « Tacitism », dans Thomas Alan Dorey (dir.), *Tacitus*, Londres, Routledge and Kegan Paul, 1969, p. 149-171 et « Tacistism, scepticism and reason of state », dans James Henderson Burns (dir.), *The Cambridge History of Political Thought 1450-1700*, Cambridge, University Press, 1991, p. 479-498 ; André Stegmann, « Le tacitisme. Programme pour un nouvel essai de définition », dans *Machiavellismo e Antimachiavellici nel Cinquecento*, Florence, Leo S. Olschki, 1970, p. 117-130 ; Giuseppe Toffanin, *Machiavelli e il « Tacitismo ». La « Politica storica » al tempo della controriforma*, Padoue, Draghi, 1921 ; Marc Van Der Poel et Jan Waszink, « Tacitismus », dans *Historisches Wörterbuch der Rhetorik*, Band 9, Tübingen, Max Niemeyer, 2009, c. 409-419 ; voir enfin l'introduction, qui présente une bonne synthèse de la notion, et la riche bibliographie du récent collectif d'Alexandra Merle et Alicia Oïffer-Bomsel (dir.), *Tacite et le tacitisme en Europe à l'époque moderne*, *op. cit.*, p. 7-20 et 583-637 respectivement.

[99] En particulier en Italie : Franco Barcia, « Per una bibliografia dei tacitisti italiani (secoli XVI-XVII) », *Filologia e Critica* 25 (2000), p. 302-315.

[100] Dès la première version de l'index romain de 1557. La condamnation de tous les écrits de Machiavel est renouvelée dans les index romains de 1559, 1564, 1590, 1593 et 1594. Voir J. M. De Bujanda (dir.), *Index des livres interdits*, Sherbrooke-Genève, éditions de l'Université de Sherbrooke-Droz, 1985-2002, 11 vol.

[101] Même si, selon J. H. Whitfield, « Livy > Tacitus », dans R. R. Bolgar (dir.), *Classical influences on European culture a.d. 1500-1700*, Cambridge, University Press, 1976, p. 286 (qui s'oppose à la thèse défendue par Giuseppe Toffanin, *Machiavelli e il « Tacitismo »*, *op. cit.*), Tacite n'a pu influencer directement le *Prince*, dont la composition remonte à 1513 : l'édition de Philippe Béroalde le Jeune, *princeps* de la première hexade des *Annales*, ne paraît qu'en 1515.